

De:

Julie Rocque
(locataire)
6785, St-Denis
Montréal, QC, H2S 2S3

Robert Bruckert
(propriétaire)
4584 Hampton
Montréal, QC, H4A 2L4

À:

M. Jean-Paul Théorêt, Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse,
800, Place Victoria, Bureau 2.55,
Montréal, QC, H4Z 1A2

Objet : Observations soumises à la Régie de l'Énergie

Dossier : R-3770-2011 HQD
Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance -Phase 1

M. Théorêt,

La présente est une copie conforme de la lettre que nous avons fait parvenir à Hydro-Québec pour signaler notre opposition au projet des compteurs émetteurs de radios fréquences (dit intelligents).

Régie de l'énergie

7 FEV. 2012

BUREAU DU PRÉSIDENT

De:

Julie Rocque
(locataire)
6785, St-Denis
Montréal, QC, H2S 2S3

Robert Bruckert
(propriétaire)
4584 Hampton
Montréal, QC, H4A 2L4

À:

Isabelle Courville
Présidente - Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC, H2Z 1A4

Objet: Avis de non consentement à l'installation d'un compteur intelligent

Madame Courville,

Le 7 septembre dernier, un employé d'Hydro s'est présenté chez moi pour remplacer le compteur de mes voisins du deuxième (au 6787 St-Denis). J'habite au premier étage d'un triplex et les trois compteurs sont dans mon entrée arrière, donnant sur ma cuisine. Je lui ai demandé s'il s'agissait d'un de ces fameux compteurs en or intelligents, ce à quoi il m'a répondu "Non", bien qu'il ait su ce que je voulais dire. Ignorant leur allure, j'ai laissé faire en me disant que c'était simplement un modèle plus moderne et non un de ceux qui sont si contestés. C'est à la fin de décembre que j'ai réalisé mon erreur et je me sens totalement violée par ce mensonge et l'installation non désirée de cette machine dans ma demeure. Vous trouverez ci-jointe la lettre des voisins dont le compteur se trouve chez moi et notez que nos deux lettres sont co-signées par le propriétaire.

La présente est pour vous aviser que s'il s'avérait que soit également remplacé le compteur analogue de mon appartement (6785 St-Denis) par un compteur intelligent, Hydro-Québec sera considéré comme ayant passé outre à mon refus de consentement relativement à l'installation et à l'utilisation d'un tel appareil dans mon logement.

Quelle ne fût pas ma surprise de trouver parmi la panoplie de symptômes éprouvés par ceux dont l'ajout des ondes de leurs compteurs intelligents à l'électrosmog déjà présent, pousse la résistance aux RF au-delà du seuil de rupture (migraines, vertiges, insomnie, nausées, problèmes cutanés, etc), ceux que j'éprouve moi-même depuis novembre: d'étrangement soudaines et fortes fatigues ainsi que des problèmes cardiaques! En effet, cette légère arythmie pratiquement effacée depuis des années est graduellement revenue à la charge pour sévir comme jamais auparavant.

N'étant pas située dans Villieray, ce compteur Itron n'est pas relié au réseau. Le relevé s'effectue à partir d'un camion dans la rue. Il pourrait n'émettre que sur demande au moment de faire ce relevé à tous les deux mois, mais il est réglé par défaut pour émettre des RF aux 30 secondes. Je suis donc bombardée constamment pour absolument aucune raison, ce qui est encore plus exaspérant.

Ni moi ni mon voisin n'avons été consultés et n'avons donc jamais donné notre consentement à l'installation d'un tel dispositif. Veuillez noter que je n'aurais jamais accepté pour les raisons suivantes :

Ma santé

1. Se basant uniquement sur les effets thermiques des micro-ondes, le Code de sécurité 6 de Santé Canada fait fi des effets biologiques non-thermiques causés par l'exposition (courte ET prolongée) à de telles ondes, et ce à des niveaux d'intensité considérablement plus bas que ceux qu'autorise le code. Il ignore tout simplement les nouvelles données scientifiques disponibles, établies par de nombreuses études indépendantes, non financées par de l'argent "intéressé". En l'absence de consensus scientifique, c'est en vertu du principe de précaution que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 27 mai 2011 la Résolution 1815 portant sur «Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement». Cette résolution recommande notamment aux États membres du Conseil de l'Europe «de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme en intérieur ne dépassant par 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre». Un tel seuil admissible est 10 000 fois plus strict que celui autorisé par le Code de sécurité 6.

2. Les effets décuplés produits par une grappe de compteurs (comme les trois que j'aurais à deux mètres de ma table de cuisine!) sont démontrés dans un nombre croissant de documents vidéos disponibles en ligne où des gens mesurent les RF émanant de compteurs regroupés. Je plains les gens habitant dans des immeubles, à proximité de telles grappes (de 10, 20, 30 appareils ou plus!). Aucun test n'a été fait par la société d'état sur ces effets cumulatifs et sur les possibilités d'augmentation d'intensité causée par les réflexions.

3. Le pourcentage de personnes rendues électrosensibles par l'augmentation d'ondes dans notre environnement n'arrête pas de grimper. Cet électrosmog dans lequel nous vivons a créé une nouvelle maladie, déjà officiellement reconnue comme telle en Suède. Au Québec, on en est à 3% de la population et les études affirment que d'ici 2017, 40 % de la population occidentale sera touchée. Je crains moi-même d'être bientôt du nombre... L'installation permanente d'un compteur intelligent (voire trois!) dans ma demeure m'expose à ce danger.

4. Il semblerait que les compteurs qui rencontrent des obstacles compensent par une augmentation de l'intensité des ondes émises. Si cela est vrai, on pourrait supposer que les compteurs installés à l'intérieur des maisons, souvent au sous-sol, produiront davantage d'ondes nocives que ceux qui se trouvent à l'extérieur. L'intensité des ondes émises par les compteurs situés en campagne serait également plus élevée, ces dernières ayant une plus grande distance à parcourir.

5. Georges Abiad, chargé du projet chez Hydro-Québec, admet qu'il faut conserver une distance sécuritaire de 3 pieds du compteur. Or la compagnie n'a jamais averti qui que ce soit de prendre cette précaution, qui sera d'ailleurs impossible dans bien des cas. Certaines personnes (parmi lesquelles, des enfants) dont la tête de lit est adossée à un mur derrière lequel se trouve un compteur seront à moins de 3 pieds, 8 à 10 heures par nuit à l'année longue...

6. Hydro-Québec n'effectue aucune vérification, aucune observation des effets qu'ont ses compteurs sur la santé des gens de Villeray. Plusieurs ne sont même pas informés du remplacement et sont possiblement affectés sans savoir par quoi. Pour pouvoir prétendre être le moins intéressé ou bien intentionné, quand on utilise des cobayes, on prend note des résultats. Or, dans ce cas-ci, les gens sont manifestement considérés comme moins que des cobayes.

7. J'ai obtenu les spécifications techniques pour notre compteur: CENTRON C1SR (document public disponible sur le site du FCC - *Federal Communications Commission*). *Plage de fréquences*: 909 à 922 MHz, transmission par porteuse étroite avec saut en fréquence. *Puissance de transmission*: +20 dBm (100 mW) bien que le rapport de mesures soumis au FCC pour fin d'homologation spécifie +21.67 dBm (147 mW) et qu'Industrie Canada indique +29.9 dBm (980 mW) dans sa base de données pour homologation. *Format de transmission*: durée de 5.86 ms, répété **aux 30 secondes**, soit 2880 fois par jour à tous les jours (confirmé au téléphone par un ingénieur d'Hydro). Il y a aussi, ET SURTOUT, cette mise en garde à la 4^{ème} page du *Guide d'Installation et Opération* du manufacturier, au paragraphe «*RF Exposure Information*», mise en garde qu'Hydro-Québec ne transmet à aucun de ses abonnés: **Doit être positionné de manière à assurer en tout temps une distance minimale de 20 cm de la population générale.** Or chaque fois que je passe dans mon entrée, **le compteur se trouve à 10cm de ma tête!**

8. Les ondes pulsées sont de par leur nature (en à-coups) beaucoup plus nocives, à bien plus basses fréquences, que les ondes continues. Les rayonnements radioactifs peuvent induire des modifications chimiques qui, à leur tour, sont susceptibles d'introduire des modifications cellulaires dans la matière vivante. La plupart de ces modifications résultent d'une altération de l'ADN. Le plus souvent, la cellule peut réparer l'altération de l'ADN, mais pas à tout coup... Il existe une probabilité faible mais non nulle d'induire, sous l'effet des rayonnements, des effets à long terme comme des cancers. En effet, les micro-ondes pulsées de 910 MHz émanant de vos compteurs sont reconnues comme possiblement cancérigènes par l'Organisation Mondiale de la Santé. En outre, les mesures prises par un expert compétent en octobre 2011 démontrent qu'ils «pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et 2880 fois par jour» (24 heures sur 24!) au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec l'a prétendu. Leur «densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m²», ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une grande source de pollution électromagnétique que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Ma vie privée

9. Les compteurs intelligents sont des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sur écoute téléphonique en enregistrant et en conservant des données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement des personnes ainsi surveillées. Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs intelligents, ni la quantité de données qui seront enregistrées et conservées durant une période de temps indéterminée et encore moins **AVEC QUI** ces données seront partagées.

Ma sécurité

10. Il se produit une quantité inquiétante de "ratés dangereux", ces compteurs intelligents qui explosent et/ou prennent feu. D'autant plus inquiétant quand l'appareil se trouve à l'intérieur de la demeure, comme dans mon cas. Parmi les compteurs destinés au projet pilote, quand on pense aux 4300 sur 27000 (15%!) retournés au Mexique "pour cause de défectuosité", on ne peut que prier à la "Santa Maria, madre de dios..."

11. Les compteurs transmettent des signaux sans fil pouvant facilement être interceptés par des individus piratant ces communications. L'information pourrait être utilisée pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux et ainsi faciliter des activités criminelles contre les occupants. Certains bricoleurs ont déjà conçu des circuits et logiciels pour capter et décoder les transmissions du CENTRON (par exemple www.gridinsight.com). Il semblerait que les transmissions du CENTRON ne sont même pas encryptés! Vous pouvez donc suivre en temps réel la consommation électrique de tout vos voisins qui ont ce compteur.

12. À plus grande échelle, on parle de "nouvelle cyber-vulnérabilité significative", pour citer Ross Anderson et Shailendra Fuloria qui, dans leur article intitulé "Who controls the off switch?", s'alarment de la légèreté avec laquelle les fournisseurs d'électricité créent cette vulnérabilité. Karsten Nohl, un autre chercheur connu pour avoir révélé plusieurs failles de sécurité en matière de RFID et de téléphonie mobile, explique que "les téléphones portables sont aujourd'hui bien plus sécurisés que la plupart des compteurs intelligents, (alors) qu'ils devraient bénéficier des meilleurs systèmes de protection disponibles". Il ajoute au sujet des compteurs étudiés: "Nous n'avons trouvé aucune des mesures de sécurité que nous serions en droit d'espérer dans un dispositif de ce type, relié à une telle infrastructure critique." L'existence même d'un système centralisé de contrôle de l'électricité ouvre en effet la possibilité d'une coupure généralisée de courant, dans tout le pays, en cas de bug ou de piratage informatique. Des pirates informatiques, ou des employés mécontents, pourraient également profiter de ces vulnérabilités afin de faire chanter les opérateurs d'énergie, ou encore pour voler de l'électricité.

Conséquences néfastes sur l'économie québécoise

13. Tous les emplois locaux perdus (800 directs et 200 non directs d'ici 2017) ajouté aux emplois perdus parce que "non gagnés" à travers le choix d'Hydro d'octroyer les contrats de fabrication aux compagnies européennes Landis Gyr et Elster et non aux fabricants québécois Trilliant et Varitron (500 emplois allaient être créés affirment ces deux sociétés). À cela, vient s'ajouter l'assemblage fait au Mexique alors que le taux de chômage au Québec est à 8% (statistique de 2010).

14. Dans mon logement, nous sommes déjà très économe en ce qui a trait à notre consommation d'énergie, tant avec l'eau chaude qu'avec le chauffage. Je n'ai pas envie de me faire charger plus cher parce que je fais mon lavage entre 7h et 19h et non plus tard. La tarification selon l'heure de la consommation est une taxe déguisée offrant l'illusion d'un choix, alors que dans la réalité, les gens n'attendent pas 19h pour mettre la cuisinière en marche. **Inutile de prétendre que la tarification différenciée n'est pas le bout ultime de toute cette opération!**

15. Remplacer à grands coups des compteurs analogues, toujours en parfait état, par de nouveaux compteurs intelligents dont la durée de vie est nettement inférieure aux anciens (15 ans versus 25) n'a rien d'un bon choix. Sans parler de tous ces compteurs neufs de première génération (Itron et autres) installés pour être également remplacés (et jetés) à peine un an plus tard, advenant que le projet aille de l'avant.

16. Le Code 6 de Santé Canada, considéré comme dangereusement désuet, pourrait être révisé dans un avenir rapproché, comme le réclament plusieurs experts, rendant ainsi les nouveaux compteurs et toute leur infrastructure inévitablement non conformes et entraînant d'énormes coûts additionnels de "RE-remplacement". Le tout sortant encore de nos poches.

Conséquences néfastes sur notre environnement

17. Les abeilles sont en train de disparaître à l'échelle mondiale: entre 2006 et 2007, -40 % aux Etats Unis, -40% au Québec, -25% dans de nombreux autres pays d'Europe et la situation ne s'améliore pas depuis. Les effets des champs électromagnétiques sur le "syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles", qui s'est développé au même rythme que celui de la téléphonie mobile, n'est plus à prouver. Les ondes provoquent chez elles des troubles au niveau de l'orientation et de la mémoire conduisant à leur égarement. Dans la mesure où 80% des espèces végétales dépendent de la pollinisation des abeilles et qu'une grande partie des espèces animales dépendent de ces espèces végétales, on peut qualifier la disparition des abeilles de crise environnementale.

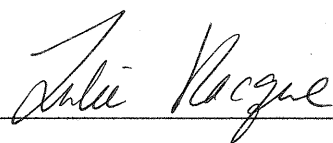
Décidément, plus je m'informe, plus je trouve incroyable la gymnastique de rhétorique accomplie par Hydro-Québec pour en arriver à invoquer comme motivations premières le souci d'économie d'énergie et les préoccupations environnementales. Cruelle ironie et surtout affront insensé d'oser penser que la population sera dupe. Chose certaine, elle ne pourra pas l'être longtemps une fois exposée et souffrante. Tôt ou tard, la société d'état devra revenir sur ses pas et j'espère seulement qu'elle n'aura pas causé trop de dommage d'ici-là.

En raison de tout ce qui précède et de mon droit inaliénable à protéger ma santé et celle des êtres qui me sont chers, je refuse catégoriquement qu'un compteur intelligent soit installé dans ma demeure. Veuillez noter que je tiens Hydro-Québec entièrement responsable de toute souffrance morale et physique, intrusion criminelle ou dommages causés rendus possibles par l'imposition de ce dangereux appareil. J'attends de vous une confirmation écrite m'assurant du respect de mon refus.

Signé le

1 FEVRIER 2012

par



Julie Rocque (locataire)
6785 St-Denis, Montréal, QC, H2S 2S3

ainsi que par

R. D. A. 2012-02-20

Robert Bruckert (propriétaire)
4584 Hampton, Montréal, QC, H4A 2L4

J'appuie ma locataire dans sa démarche de voir retirer ~~le~~ compteur "intelligent" de son logement (et non immeuble). RB

De:

Marie Eve Lima (locataire)
6787, St-Denis
Montréal, QC, H2S 2S3

Robert Bruckert (propriétaire)
4584 Hampton
Montréal, QC, H4A 2L4

À:

Isabelle Courville
Présidente - Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC, H2Z 1A4

Objet: Demande de retrait d'un compteur intelligent

Madame Courville,

J'ai constaté qu' Hydro-Québec a remplacé notre compteur analogue par un compteur de nouvelle génération à mon lieu de résidence. N'ayant jamais donné mon consentement à l'installation d'un tel dispositif irradiant, soyez avisée par la présente que je vous enjoins d'envoyer à nouveau dès que possible un technicien pour le remplacer par un compteur analogue, de façon à me protéger, ainsi que ma famille, de ses effets nocifs.

En raison de mon droit inaliénable à protéger ma santé et celle des êtres qui me sont chers, je vous demande de remplacer le compteur intelligent associé à ma demeure, compteur situé au 6785 Saint-Denis, par un compteur analogue. Vous trouverez ci-joint les raisons qui motivent ma demande de retrait du compteur intelligent. Compte tenu du fait que vous ne m'avez jamais demandé mon consentement ni même envoyé un préavis ou avis m'informant du changement de compteur, j'estime que vous prendrez sous peu les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

Signé le

14 février 2012

par

Marie Eve Lima

Marie Eve Lima (locataire)
6787, St-Denis Montréal, QC, H2S 2S3

ainsi que par

R. Bruckert. 2012-02-16

Robert Bruckert (propriétaire)
4584 Hampton, Montréal, QC, H4A 2L4

J'appuie ma locataire
dans sa démarche de
voir retirer "son" compteur
"intelligent" du ~~mon~~
logement (et de mon
immeuble). RB 1/3

Veuillez noter que je n'aurais jamais permis qu'on installe un tel appareil dans ma demeure, pour les raisons suivantes :

Ma santé

1. Se basant uniquement sur les effets thermiques des micro-ondes, le Code de sécurité 6 de Santé Canada fait fi des effets biologiques non-thermiques causés par l'exposition (courte ET prolongée) à de telles ondes, et ce à des niveaux d'intensité considérablement plus bas que ceux qu'autorise le code. Il ignore tout simplement les nouvelles données scientifiques disponibles, établies par de nombreuses études indépendantes, non financées par de l'argent "intéressé". En l'absence de consensus scientifique, c'est en vertu du principe de précaution que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 27 mai 2011 la Résolution 1815 portant sur «Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement». Cette résolution recommande notamment aux États membres du Conseil de l'Europe «de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme en intérieur ne dépassant pas 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre». Un tel seuil admissible est 10 000 fois plus strict que celui autorisé par le Code de sécurité 6.
2. Les effets décuplés produits par une grappe de compteurs sont démontrés dans un nombre croissant de documents vidéos disponibles en ligne où des gens mesurent les RF émanant de compteurs regroupés. Aucun test n'a été fait par la société d'état sur ces effets cumulatifs et sur les possibilités d'augmentation d'intensité causée par les réflexions.
3. Le pourcentage de personnes rendues électrosensibles par l'augmentation d'ondes dans notre environnement n'arrête pas de grimper. Cet électrosmog dans lequel nous vivons a créé une nouvelle maladie, déjà officiellement reconnue comme telle en Suède. Au Québec, on en est à 3% de la population et les études affirment que d'ici 2017, 40 % de la population occidentale sera touchée. L'installation permanente d'un compteur intelligent dans ma demeure m'expose à ce danger.
4. Georges Abiad, chargé du projet chez Hydro-Québec, admet qu'il faut conserver une distance sécuritaire de 3 pieds du compteur. Or la compagnie n'a jamais averti qui que ce soit de prendre cette précaution, qui sera d'ailleurs impossible dans bien des cas. Certaines personnes (parmi lesquelles, des enfants) dont la tête de lit est adossée à un mur derrière lequel se trouve un compteur seront à moins de 3 pieds, 8 à 10 heures par nuit à l'année longue...
5. Hydro-Québec n'effectue aucune vérification, aucune observation des effets qu'ont ses compteurs sur la santé des gens de Villeray. Comme dans notre cas, plusieurs citoyens ne sont pas informés du remplacement et sont possiblement affectés sans savoir par quoi.
6. Les ondes pulsées sont de par leur nature (en à-coups) beaucoup plus nocives, à bien plus basses fréquences, que les ondes continues. Les rayonnements radioactifs peuvent induire des modifications chimiques qui, à leur tour, sont susceptibles d'introduire des modifications cellulaires dans la matière vivante. La plupart de ces modifications résultent d'une altération de l'ADN. Le plus souvent, la cellule peut réparer l'altération de l'ADN, mais pas à tout coup... Il existe une probabilité faible mais non nulle d'induire, sous l'effet des rayonnements, des effets à long terme comme des cancers. En effet, les micro-ondes pulsées de 910 MHz émanant de vos compteurs sont

reconnues comme possiblement cancérogènes par l'Organisation Mondiale de la Santé. En outre, les mesures prises par un expert compétent en octobre 2011 démontrent qu'ils «pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et 2880 fois par jour» (24 heures sur 24!) au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec l'a prétendu. Leur «densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m²», ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une grande source de pollution électromagnétique que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Ma sécurité

7. Il se produit une quantité inquiétante de "ratés dangereux", ces compteurs intelligents qui explosent et/ou prennent feu. D'autant plus inquiétant quand l'appareil se trouve à l'intérieur de la demeure. Parmi les compteurs destinés au projet pilote, quand on pense aux 4300 sur 27000 (15%!) retournés au Mexique "pour cause de défectuosité ", on ne peut que faire une prière.

8. Les compteurs transmettent des signaux sans fil pouvant facilement être interceptés par des individus piratant ces communications. L'information pourrait être utilisée pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux et ainsi faciliter des activités criminelles contre les occupants. Certains bricoleurs ont déjà conçu des circuits et logiciels pour capter et décoder les transmissions du CENTRON (par exemple www.gridinsight.com). Il semblerait que les transmissions du CENTRON ne sont même pas encryptés! Vous pouvez donc suivre en temps réel la consommation électrique de tout vos voisins qui ont ce compteur.

Conséquences néfastes sur l'économie québécoise

9. Tous les emplois locaux perdus (800 directs et 200 non directs d'ici 2017) ajouté aux emplois perdus parce que "non gagnés" à travers le choix d'Hydro d'octroyer les contrats de fabrication aux compagnies européennes Landis Gyr et Elster et non aux fabricants québécois Trilliant et Varitron (500 emplois allaient être créés affirment ces deux sociétés). À cela, vient s'ajouter l'assemblage fait au Mexique alors que le taux de chômage au Québec est à 8% (statistique de 2010).

10. Remplacer à grands coups des compteurs analogues, toujours en parfait état, par de nouveaux compteurs intelligents dont la durée de vie est nettement inférieure aux anciens (15 ans versus 25) n'a rien d'un bon choix. Sans parler de tous ces compteurs neufs de première génération (Itron et autres) installés pour être également remplacés (et jetés) à peine un an plus tard, advenant que le projet aille de l'avant.

11. Le Code 6 de Santé Canada, considéré comme dangereusement désuet, pourrait être révisé dans un avenir rapproché, comme le réclament plusieurs experts, rendant ainsi les nouveaux compteurs et toute leur infrastructure inévitablement non conformes et entraînant d'énormes coûts additionnels de "RE-remplacement".